HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne Culture - 2026

Appel à candidatures départemental - 31 notes d'été 2027 (29e édition)

Action | 31 notes d'été | Programmation | Spectacle

Publié le 1 octobre 2026
Reading time : 6 minutes

7 octobre > 7 novembre



Lilian Cazabet / CD31
Concert de l'Orchestre de chambre de Toulouse & Yohann Hennequin à 31 notes d'été

L'ambition de la collectivité est claire : permettre à chaque Haut-Garonnaise et à chaque Haut-Garonnais, où qu'il vive, **d'accéder à la culture, de participer à la vie artistique et de prendre part aux grands récits** qui façonnent notre avenir commun.
Le **Département confirme ainsi son engagement de faire vivre une culture de proximité** tout en poursuivant son **soutien à la création**, à l'émergence et à la **diffusion des artistes** et l'accompagnement aux **structures culturelles du territoire**.

Festival 31 notes d'été

31 notes d'été, festival phare du Département de la Haute-Garonne est un **événement singulier alliant culture, tourisme et patrimoine**. Organisé au **mois d'août**, il s'implante chaque jour sur des lieux associés en proposant aux festivaliers des événements gratuits : spectacles, visites touristiques culturelles, patrimoniales et expositions. L'occasion de (re)découvrir la richesse du territoire, de profiter d'une programmation artistique exigeante et diverse dans un esprit de convivialité, de partage et soucieux du respect de l'environnement.

Le festival propose une **programmation de spectacles pluridisciplinaires** de plein-air dans des **lieux emblématiques du patrimoine du département** : cœurs de villages, halles, château de Laréole, Abbaye de Bonnefont, Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, Saint-Bertrand-de-Comminges et Musée de l'Aurignacien...

- **Calendrier de programmation :** 4 semaines de programmation
- **Lieux :** 17 communes de Haute-Garonne
- **Nombre de spectacles programmés :** une quarantaine
- **Esthétique :** musique (environ 70%), cirque, danse, arts de la rue, théâtre, arts croisés...
- **Thèmes abordés :** Haute-Garonne, terres d'accueil, terres de rencontre - Le festival présente une programmation mettant en lumière la richesse multiculturelle de notre territoire à travers un croisement des identités et des courants artistiques.

Une **attention particulière sera portée aux projets favorisant l'émergence artistique**, **l'équilibre entre les porteurs et porteuses de projet** et les **réflexions liées aux transitions écologiques** et **sociétales**.

Plusieurs types de programmation

- Spectacle ou concert nécessitant des moyens techniques dédiés :
  Notre prestataire technique prendra en charge la régie son et lumières du spectacle. Possibilité de fournir une scène. À noter, un plan feu identique sur chacune des dates sera proposé aux compagnies/groupes (conduite lumière personnalisée non réalisable).
- Dans le cadre des *Pauses guinguette* (espace restauration buvette) des concerts/spectacles en autonomie :
  Temps convivial en proximité avec le public, sans scène, en acoustique ou autonomie technique du groupe/compagnie, déambulations bienvenues.
- **Contraintes techniques :** spectacles exclusivement en extérieur, dont certains se déroulent en journée. Les spectacles nécessitant une boite noire, de la vidéo et un plan de feu conséquent devront s'adapter aux conditions techniques du festival.

Contact : Direction des Arts Vivants et Visuels | Emilie Reynal - Coordination du festival | contact.dav@cd31.fr - 05 34 45 58 30

Modalités de candidatures

Accéder au formulaire :

Déposer sa candidature

Qui est concerné ?

Les programmations sont dédiées aux équipes artistiques professionnelles de Haute-Garonne dont le siège social est situé en priorité sur le département. Les candidatures provenant de départements limitrophes seront également possibles.

Combien de spectacles pouvez-vous proposer ?

Le nombre de spectacle n’est pas limité, une équipe artistique peut proposer plusieurs spectacles. Il faut remplir un formulaire par spectacle proposé, ce dernier vous permettra de pouvoir candidater à plusieurs programmations.
Fin des dépôts des candidatures le 7 novembre 2026, vous aurez ensuite **jusqu’au 28 novembre 2026 pour modifier ou compléter** votre dossier.
Les spectacles ou médiations proposés n’entrant pas dans le champ esthétique ou ne répondant pas aux contraintes techniques ne seront pas pris en compte.

Modalité des choix ?

Le Département montre un engagement important et volontariste en matière de politique culturelle en affirmant, via la délibération cadre en décembre 2023, les ambitions qui guideront ses missions de service public jusqu'en 2028 :

- Volonté de soutenir les artistes et acteurs culturels dans la création et la diffusion artistique sur tout le département.
- Favoriser l'éducation artistique dès le plus jeune âge.
- Étendre la couverture territoriale des bibliothèques communales et intercommunales pour favoriser un égal accès à la connaissance, via le schéma de Lecture publique.

Les choix des artistes seront effectués selon les modalités suivantes :

- La cohérence avec les thèmes, esthétiques et valeurs défendus par les Directions du Conseil départemental (la citoyenneté, les valeurs républicaines, la lutte contre les discriminations, l'égalité des genres et le vivre-ensemble).
- Dans une logique d'équité et de diversité des parcours, la programmation veillera à assurer un équilibre entre les porteurs et porteuses de projet, à favoriser l'émergence artistique, à valoriser les démarches inclusives et à encourager les propositions inscrites dans une dynamique de transition écologique.
- Aux liens de ces propositions avec l'élargissement et la sensibilisation des publics : actions de médiations en direction des publics tels que jeunes, seniors, social, territoires.
- Faisabilité technique et financière.

Comment fonctionne la GRU et Rétroplanning ?

Dépôt de dossier du 7/10/2026 au 7/11/2026

Possibilité de modifier le formulaire **jusqu'au 28 novembre 2026 minuit**.
Les réponses positives ou négatives vous seront communiquées via l'interface de la GRU au plus tard en MARS 2027.

Déposer sa candidature